**CANADA**
**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**
**VILLE DE GRACEFIELD**
**LE 10 MAI 2021**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 10 mai 2021, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 14.

Sont présents, les membres du conseil : Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Katy Barbe, Hugo Guénette, Bernard Duffy.

Est absent : Le maire, Réal Rochon.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire suppléant Mathieu Caron.

Sont également présents, le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert et la Directrice générale adjointe et greffière adjointe, Madame Raymonde Tremblay.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression, « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

La séance du conseil est tenue à huis clos en raison de la pandémie actuelle de la Covid-19.

**2021-05-164 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 14.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**LÉGISLATION**

**2021-05-165 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu d'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts et ses reports :

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2- LÉGISLATION**

2-1 Adoption de l'ordre du jour
2-2 Adoption des procès-verbaux

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2021
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2021

**3- ADMINISTRATION**

3-1 Adoption des comptes municipaux – Avril 2021
3-2 Engagement des dépenses – Mai 2021
3-3 Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales au 30 avril 2021
3-4 Municipalité de Montcerf - Lytton – Résolution 2021-04-907– Appui à la Ville de Maniwaki – Programme d'aide aux infrastructures récréatives sportives
3-5 Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau- Résolution 2021-R-AG148 – Demande d'appui à la MRC de Maria-Chapdelaine – Demande de décentraliser le système de santé du Québec afin de favoriser une gouvernance locale
3-6 Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau - Résolution 2021-R-AG135 – Demande au gouvernement du Québec – Révision du projet de loi no 88 « Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives » du Québec afin de favoriser une gouvernance locale
3-7 Renouvellement des licences anti-virus 2021 - 2022
3-8 Vente d'un immeuble appartenant à la Ville de Gracefield de gré à gré – Terrain déjà offert par soumission publique en 2018 (non vendu)
3-9 Chambre de commerce Maniwaki et Vallée-de-la-Gatineau – Facture 12053 – Contribution pour frais engendrés pour la mobilisation contre le démantèlement de la SOPFEU à Maniwaki
3-10 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
3-11 Emplois étudiants 2021 – Signatures des documents - Appel de candidatures
3-12 Centre de la Petite enfance Vallée Sourire – Demande de don
3-13 Appel de candidatures - Commis-comptable temporaire

**4- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE**

**5- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

5-1 Autorisation pour signature de l'opération cadastrale dans le dossier du lot 5 410 743 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau **(AJOUT)**

**6- TRANSPORT**

6-1 Fauchage des bords de chemins – Saison 2021
6-2 Formation espaces clos **(AJOUT)**
6-3 Formation en abattage manuel **(AJOUT)**

**7- HYGIÈNE DU MILIEU**

7-1 Ratifier dépense autorisée – Travaux puits artésien
7-2 Appel de candidatures - Préposé à l'aqueduc et l'égout – **(AJOUT)**

**8- LOISIRS ET CULTURE**

8-1 Entente entre la Ville de Gracefield et Le Pôle d'Excellence en Récréotourisme de l'Outaouais PERO) – Service d'entretien périodique et éradication d'herbe à puce au site du sentier de la Croix
8-2 Sentier pédestre – Programmes et opportunités pour la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) et les municipalités (sentier pédestre écologique sur les lots 5 693 438, 5 693 443, 5 693 468, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Gatineau, appartenant à la Ville de Gracefield)
8-3 Camp de jour – Saison estivale 2021
8-4 Réseau Biblio de l'Outaouais
8-5 Ça se passe chez nous – Vallée-de-la-Gatineau – Distributeur de nouvelles
8-6 Travaux de rénovations au Centre récréatif et communautaire – PRIMADA **(AJOUT)**
8-7 Lumières au champ de balle **(AJOUT)**

**9- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**10- RAPPORT DE COMITÉS**

**11- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12- CORRESPONDANCE**

**13- VARIA**

**14- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-05-166 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

Que l'ensemble des procès-verbaux suivant soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ces documents ayant été expédiés au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2021
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2021

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**ADMINISTRATION**

**2021-05-167 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / AVRIL 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes municipaux pour le mois d'avril sont déposés :

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposée au comité des finances, pour un total de 404 454.60 $.

- Rapport des salaires nets : 95 538.32 $
- Liste sélective des chèques : chèques no. 25972 à 26012 (Chèque 26004 annulé) pour un montant de 66 205.98 $
- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 567 à 612 pour un montant de 71 196.41 $
- Liste des prélèvements : no.1339 à 1389 pour un montant de 171 513.89 $

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-05-168 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / MAI 2021**

**CONSIDÉRANT** les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois de mai 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transport, s'il y a lieu ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés **:**

| | |
|---|---|
| Administration | 554.71 $ |
| Aqueduc et égouts | $ |
| Sécurité publique | $ |
| Transport | 6 105.30 $ |
| Urbanisme | 300.00 $ |
| Loisirs et bibliothèque | 562.14 $ |

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2021-05-168.

Que le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, soit autorisé à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**DÉPÔT DE RAPPORT :**

Le dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales incluant les engagements financiers pour l'exercice terminé le 30 avril 2021, est déposé pour information aux membres du conseil, pour la période du 1er avril 2021 au 30 avril 2021.

**2021-05-169 MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON – APPUI À LA VILLE DE MANIWAKI – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) a été mis en place par le gouvernement du Canada et que par I' Entente bilatérale intégrée (EBI) conclue avec le gouvernement du Québec, la responsabilité de la mise en place du sous-volet Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives a été confiée au ministère de l'Éducation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le PAFIRS, avec une enveloppe fédérale-provinciale disponible de seulement 294 M $, visait à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives récréatives ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Maniwaki a déposé une demande dans le cadre de ce programme pour la réalisation de la phase Ill de la rénovation du Centre Sportif Gino-Odjick et que cette dernière, même avec l'appui du député de Gatineau monsieur Robert Bussières, a été refusée en raison d'un manque de fonds disponibles ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'un des objectifs principaux du PAFIRS était de soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes reçues dans le cadre de ce programme ont largement dépassé l'enveloppe fédérale-provinciale consentie de 294 M $, qui de toute évidence, était insuffisante ;

**CONSIDÉRANT QU**'une reconduction de ce programme s'impose afin d'en permettre l'accès pour la réalisation de projets à plus de municipalités et d'organismes ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme, s'il est reconduit, deviendra, sans aucun doute, un moteur important de la relance économique de la région ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

Qu'une demande soit acheminée aux instances gouvernementales concernées de reconduire ce programme et d'en bonifier l'enveloppe budgétaire accordée afin de répondre à la demande et ainsi permettre à plus de municipalités et d'organismes d'en bénéficier;

De demander l'appui de monsieur Robert Bussières, député de Gatineau et de monsieur William Amos, député de Pontiac, de la MRC de la Vallée-de- la-Gatineau et de toutes les municipalités Val-Gatinoises.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-05-170 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – RÉSOLUTION 2021-R-AG148 – DEMANDE D'APPUI À LA MRC DE MARIA-CHAPDELEINE – DEMANDE DE DÉCENTRALISER LE SYSTÈME DU QUÉBEC AFIN DE FAVORISER UNE GOUVERNANCE LOCALE**

**CONSIDÉRANT** la résolution 62-03-21 adoptée par le Conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine relativement à un appui aux recommandations émises par le Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé ;

**CONSIDÉRANT QUE** la centralisation du système de santé et de services sociaux du Québec, découlant de la réforme 2015 parrainée par le ministre de l'époque, le Dr Gaétan Barrette, a privé les régions de l'autonomie nécessaire pour répondre adéquatement aux besoins et aux priorités de la région ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette centralisation des pouvoirs a entraîné une déconnexion entre les centres décisionnels et les lieux où sont dispensés les services ;

**CONSIDÉRANT QUE** la lourdeur administrative actuelle est un obstacle à l'efficience de la dispensation des soins de santé et de services sociaux dans les régions ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence de gouvernance et de direction locale prive les établissements d'une autonomie indispensable à l'administration de soins adaptés à leur clientèle, en fonction de leurs besoins et caractéristiques propres ;

**CONSIDÉRANT QUE** les établissements de proximité n'ont pas l'autonomie budgétaire nécessaire pour s'autogérer en fonction des réalités particulières de leur milieu ;

**CONSIDÉRANT QUE** les organisations du travail locales et les différents salariés souhaitent, par une décentralisation, participer et être impliqués dans les décisions en fonction du réel besoin du

personnel de la santé et des services sociaux ainsi que des usagers;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus des municipalités des régions sont témoins des conséquences de cette centralisation ;

**CONSIDÉRANT QUE** 750 médecins de toutes les régions du Québec se sont mobilisés sous le vocable « Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé », lesquels demandent la décentralisation du système de santé ;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdits 750 médecins ont émis 4 recommandations peu coûteuses, simples et rapides à mettre en place qui ont été transmises au ministre de la Santé et des Services sociaux cet été, soit :

- Le rétablissement d'un poste d'administrateur décisionnel local pour chaque centre hospitalier de soins ;
- Le rétablissement d'un poste de Directeur des Services Professionnels (DSP) local pour chaque centre hospitalier ;
- Le rétablissement d'un Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) local pour chaque centre hospitalier et ;
- Le rétablissement d'une Table des chefs locale réunissant tous les chefs de département d'un centre hospitalier ;

**CONSIDÉRANT QUE** les démarches de plusieurs organisations et acteurs à cet égard visent à établir les bases d'une gouvernance locale solide et efficiente qui va donner accès en région à l'ensemble des soins médicaux de base sans aucune discrimination ;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion de la crise sanitaire actuelle (pandémie de la COVID-19) nécessite une flexibilité et une réactivité qui manque au système de santé décentralisé actuel ;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les régions éloignées au Québec sont durement impactées par la centralisation des soins de santé et de services sociaux ;

**CONSIDÉRANT** les nombreuses demandes et résolutions adressées au gouvernement du Québec et au CISSS de l'Outaouais par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau depuis 2015 relativement à cette centralisation des soins de santé et de services sociaux en urbain ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré certains correctifs apportés suite au dépôt du : « Rapport d'observation portant sur le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais » par le mandataire du MSSS M. Sylvain Gagnon en janvier 2019, de nombreuses lacunes et difficultés sont toujours constatées ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de l'Aménagement et de Développement de la MRC à l'occasion de la rencontre tenue le 6 avril 2021 dans ce dossier.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu unanimement :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield appuie la résolution 62-03-21 adoptée par le Conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine, en appui aux 4 recommandations émises par le Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé et afin de demander une décentralisation du système de santé du Québec afin de favoriser une gouvernance locale. Il est également résolu de faire parvenir copie de la présente résolution aux acteurs suivants :

- M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux
- Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- Mme France Dumont, présidente-directrice générale adjointe du CISSS de l'Outaouais ;
- M. Robert Bussière, député de Gatineau ;

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-05-171 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU - RÉSOLUTION 2021-R-AG135 – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – RÉVISION DU PROJET DE LOI NO 88 « LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA FAUNE ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES » DU QUÉBEC AFIN DE FAVORISER UNE GOUVERNANCE LOCALE**

**CONSIDÉRANT** le projet de loi no 88 « Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives » présenté à l'Assemblée nationale par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de loi modifierait certaines dispositions concernant le resserrement des règles concernant notamment la consommation d'alcool pendant la période de la chasse, stipulant que « nul ne peut consommer de boisson alcoolisée alors qu'il chasse » ;

**CONSIDÉRANT** les revendications présentées par de nombreuses associations (fédération des pourvoiries, associations de chasseurs) à l'égard de cette modification proposée, laquelle peut porter à interprétation et soulève de nombreux questionnements ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau présume que la disposition actuelle de la Loi, interdisant de chasser sous l'influence de boissons alcooliques, doit répondre aux objectifs du gouvernement en cette matière, lequel souhaitait ajouter, aux dispositions existantes, l'interdiction de consommer des drogues suite à la légalisation du cannabis ;

**CONSIDÉRANT QUE** la pratique de la chasse, dans plusieurs régions du Québec, représente une activité sportive et de loisir,

souvent en période de vacances, et que les chasseurs qui consomment de l'alcool doivent le faire de façon responsable et en respect des lois et règlements en vigueur.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu unanimement :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield demande au Gouvernement du Québec de revoir le projet no 88 « Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives » et de ne modifier l'article 33 de l'actuelle « Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune » afin de n'y introduire que l'interdiction de chasser sous l'influence de la drogue, sans interdire complètement la consommation d'alcool pendant la chasse.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente à M. Robert Bussière, député de Gatineau.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-05-172 RENOUVELLEMENT DES LICENCES ANTI-VIRUS 2021-2022**

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la Ville de Gracefield de procéder au renouvellement des licences antivirus pour 2021-2022 ;

**CONSIDÉRANT** la proposition reçue du fournisseur Groupe DL – Solutions informatiques ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

D'autoriser le directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à procéder au renouvellement des antivirus pour la Ville de Gracefield au montant de 44.40 $ plus taxes applicables mensuellement pour une période de douze mois, auprès du fournisseur Groupe DL – Solutions informatiques, le tout conformément à la proposition MKI020827, en date du 13 avril 2021.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-05-173 VENTE D'UN IMMEUBLE APPARTENANT À LA VILLE DE GRACEFIELD DE GRÉ À GRÉ – TERRAIN DÉJÀ OFFERT PAR SOUMISSION PUBLIQUE EN 2018 (NON VENDU)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gracefield a procédé au courant de l'année 2018 par soumission publique à la vente d'immeubles lui appartenant ;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 5 410 188, cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau faisait partie de cette soumission publique, n'a pas été vendu ;

**CONSIDÉRANT** l'offre d'achat reçue de Monsieur Adolphe Duffy Lafrenière pour l'achat du lot 5 410 188, au montant de 500.00 $;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield procède à la vente du lot 5 410 188, cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau à Monsieur Adolphe Duffy Lafrenière, au montant de 500.00 $.

Que l'acquéreur acquittera les frais et honoraires de l'acte de vente ;

Que les frais d'arpentage s'il y a lieu soient aux frais de l'acquéreur.

Que cette vente est faite sans garantie légale.

D'autoriser le Maire suppléant Monsieur Mathieu Caron et le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer l'acte de vente pour la Ville de Gracefield ou tout autre document pertinent. À partir du 8 juin 2021 le Maire Réal Rochon sera autorisé à signer les documents.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-05-174 CHAMBRE DE COMMERCE MANIWAKI ET VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – FACTURE 12053 – CONTRIBUTION POUR FRAIS ENGENDRÉS POUR LA MOBILISATION CONTRE LE DÉMANTÈLEMENT DE LA SOPFEU À MANIWAKI**

**CONSIDÉRANT** la facture reçue de la Chambre de Commerce Maniwaki et Vallée-de-la-Gatineau, au montant de 200.00 $ ;

**CONSIDÉRANT QU**'une décision verbale a été prise lors de la séance extraordinaire du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, le 25 mars 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'autoriser le paiement de 200.00 $ à la Chambre de Commerce Maniwaki et Vallée-de-la-Gatineau, pour la contribution pour les frais engendrés pour la mobilisation contre le démantèlement de la SOPFEU à Maniwaki.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**Ajournement de la séance à 19h36 et reprise de la séance à 19h45.**

**2021-05-175 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET TRANSPHOBIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

**CONSIDÉRANT QU**'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-05-176 EMPLOIS ÉTUDIANTS 2021 – SIGNATURE DES DOCUMENTS – APPEL DE CANDIDATURES**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de financement dans le cadre d'Emplois d'été Canada a été approuvée et porte le numéro de projet #017906371 ;

**CONSIDÉRANT** l'entente déposée entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de l'emploi et du Développement social (ci-après appelée le « Canada » et la Ville de Gracefield ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer l'entente entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de l'emploi et du Développement social (ci-après appelée le « Canada » et la Ville de Gracefield, numéro de projet #017906371 pour le financement dans le cadre d'Emplois d'été Canada ;

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour procéder à un appel de candidatures pour deux postes d'étudiants, soit un en Urbanisme et un autre pour les Loisirs.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-05-177 CENTRE DE LA PETITE ENFANCE VALLÉE SOURIRE – DEMANDE DE DON**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de la Petite enfance Vallée sourire demande à la Ville de couper le gazon, devant et sur les côtés de leur bâtiment situé au 1-A, rue Roy à Gracefield, le tout selon la lettre déposée le 5 mai 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville procédait à la tonte de gazon par les années antérieures et que ce travail est une forme de don et un juste soutien envers cet organisme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield accepte la demande du CPE Vallée Sourire à l'effet de couper le gazon devant et sur les côtés de leur bâtiment, le tout conditionnellement à ce qu'en contrepartie, comme par le passé, ces derniers permettent l'usage du stationnement situé sur leur propriété lors d'activités ponctuelles.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-05-178 APPEL DE CANDIDATURES - COMMIS COMPTABLE TEMPORAIRE**

**CONSIDÉRANT QU**'un appel de candidatures pour un poste de commis-comptable temporaire est nécessaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel de candidatures est pour un affichage interne et externe, selon la convention collective ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert pour procéder à un appel de candidatures pour un poste de commis-comptable temporaire, pour un affichage interne et externe, selon la convention collective.

D’autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité**

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE**

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**AUTORISATION POUR SIGNATURE DE L’OPÉRATION CADASTRALE DANS LE DOSSIER DU LOT 5 410 743 DU CADASTRE DU QUÉBEC DANS LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE GATINEAU**

**2021-05-179 NOMINATION D’UN PRÉSIDENT D’ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT** l’absence du maire Réal Rochon ;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire suppléant, Monsieur Mathieu Caron, se retire des délibérations pour le traitement de la résolution portant sur la signature de documents pour l’arpenteur géomètre Ghislain Auclair lot 5 410 743 du Cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De nommer la conseillère Katy Barbe, présidente d’assemblée, pour le traitement de la résolution portant sur la signature de documents pour l’arpenteur géomètre Ghislain Auclair lot 5 410 743 du Cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau ;

**Adoptée à l’unanimité**

**2021-05-180 AUTORISATION POUR SIGNATURE DE L’OPÉRATION CADASTRALE DANS LE DOSSIER DU LOT 5 410 743 DU CADASTRE DU QUÉBEC DANS LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT** le projet de lotissement du lot 5 410 743 du Cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** la minute 9822 en date du 30 mars 2021, de l’arpenteur-géomètre, Monsieur Ghislain Auclair ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert et le conseiller Monsieur Claude Gauthier à signer l’opération cadastrale selon la minute 9822 en date du 30 mars 2021, de l’arpenteur-géomètre, Monsieur Ghislain Auclair, pour

le projet de lotissement du lot 5 410 743 du Cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau ;

La présidente d'assemblée, Madame Katy Barbe, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

Le maire suppléant Monsieur Mathieu Caron s'est retiré des délibérations pour le traitement de cette résolution à 19h48 et a repris son siège à 19 h56 après le traitement de ces deux résolutions.

**6 – TRANSPORT**

**2021-05-181 FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMINS – OFFRE DE SERVICES – SAISON 2021**

**CONSIDÉRANT** l'offre reçue de 9419-0956 Québec inc. pour le fauchage des bords de chemins pour la saison estivale 2021 ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du Directeur des Travaux publics, Monsieur Jocelyn Nault, suite aux travaux effectués par cet entrepreneur au courant de l'année 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

De retenir les services de 9419-0956 Québec inc. pour le fauchage des bords des chemins pour la saison estivale 2021, selon l'offre reçue datée du 7 mai 2021 au montant de 35$ par KM / linéaire par côté de chemin ;

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-05-182 COURS SUR L'ESPACE CLOS**

**CONSIDÉRANT QUE** les journaliers Maxime Rochon Blais et Jason McCuaig doivent suivre la formation sur les espaces clos pour le service des travaux publics donné par l'association paritaire pour la santé et la sécurité au travail secteur Affaires municipales (APSAM) ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation est donnée virtuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix pour le secteur municipal représente un montant de 170.00 $ par personne ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D’autoriser les deux journaliers, soit Maxime Rochon Blais et Jason McCuaig à suive la formation sur les espaces clos virtuellement pour le service des travaux publics donné par l’association paritaire pour la santé et la sécurité au travail secteur Affaires municipales (APSAM) ;

D’autoriser une dépense de 170.00 $ pour chacun des participants, totalisant un montant de 340.00 $.

D’autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité**

**2021-05-183 FORMATION EN ABATTAGE MANUEL**

**CONSIDÉRANT** la formation en abattage manuel par le CFP, C.S. Pierre-Neveu à Mont-Laurier ;

**CONSIDÉRANT QUE** les journaliers Jason McCuaig, Normand Lafrenière, Maxime Rochon Blais, Marc Crêtes et Simon Parisien suivront cette formation les 18 et 19 mai 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation est pour acquérir des connaissances et développer des habiletés et des habitudes de travail sécuritaires au niveau de l’abattage et du tronçonnage manuel et de l’affûtage ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais sont de 460.00 $ par participants, selon la soumission datée du 4 mai 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les journaliers devront se déplacer pour suivre cette formation d’une durée de 8 heures pour la théorie et 8 heures pour la pratique ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D’autoriser les journaliers Jason McCuaig, Normand Lafrenière, Maxime Rochon Blais, Marc Crêtes et Simon Parisien à suivre la formation en abattage manuel, donné par le CFP, C.S. Pierre-Neveu à Mont-Laurier, les 18 et 19 mai 2021 ;

D’autoriser une dépense de 460.00 $ par participants totalisant un montant de 2 300.00 $, pour suivre la formation en abattage manuel par le CFP, C.S. Pierre-Neveu à Mont-Laurier, le tout selon la soumission datée du 4 mai 2021 ;

D’autoriser les frais de déplacements pour les cinq journaliers et de permettre l’utilisation de la voiture appartenant à la Ville de Gracefield, pour le déplacement à cette formation ;

D’autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**2021-05-184 RATIFIER DÉPENSE AUTORISÉE – TRAVAUX PUITS ARTÉSIEN**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2021-05-051 pour le nettoyage du puits octroyant le contrat à R.J. Lévesque et Fils Ltée pour un montant de 21 625.00 $ plus les taxes applicables ;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux imprévus ont dû être exécutés lors de ce nettoyage ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Directeur général a autorisé la dépense après avoir consulté les élus par téléphone ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

De ratifier la dépense autorisée par le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, au montant de 11 090.00 $ plus les taxes applicables, selon la soumission SOU000964, datée du 4 mai 2021 pour la réparation de la pompe au puits artésien.

Cette dépense sera imputée au poste « 02 41200 522 » (Ent. Et Rép. Usine, Pur/Tar), suite à un transfert budgétaire en provenance du poste « 02 41200 141 » (Salaire régulier, Purif. Eau, Sta ).

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-05-185 APPEL DE CANDIDATURES - PRÉPOSÉ À L'AQUEDUC ET À L'ÉGOUT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'un des deux employés aux égouts et à l'aqueduc a quitté son poste pour d'autres fonctions à la Ville de Gracefield ;

**CONSIDÉRANT QUE** les délais sont échus en vertu de l'article 20.04 de la convention collective ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'autoriser la direction générale à afficher (interne et externe) un poste de préposé l'aqueduc à l'égout et que ce poste, est poste permanent.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**LOISIRS ET CULTURE**

**2021-05-186** **ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GRACEFIELD ET LE PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME DE L'OUTAOUAIS (PERO) – SERVICE D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE ET ÉRADICATION D'HERBE À PUCE AU SITE DU SENTIER DE LA CROIX**

**CONSIDÉRANT** l'entente reçue du Pôle d'excellence en Récréotourisme et de l'Outaouais (PERO) pour le service d'entretien périodique et éradication d'herbe à puce au site du sentier de la croix ;

**CONSIDÉRANT QU**'un montant de 2 545.00 $ plus les taxes applicables pour la réalisation de ces dits travaux est proposé ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer l'entente présentée par le Pôle d'Excellence en Récréotourisme de l'Outaouais (PERO), soit un montant de 2545.00 $ plus les taxes applicables pour la réalisation de ces dits travaux, le tout selon le courriel du 3 mai 2021 ;

Que sur présentation de facture, un premier versement de 50%, soit 1 272.50 $ sera payable à la signature de la présente entente et le deuxième versement sera effectué à la fin des travaux, soit à l'automne 2021.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-05-187** **SENTIER PÉDESTRE – PROGRAMMES ET OPPORTUNITÉS POUR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (MRCVG) ET LES MUNICIPALITÉS** (sentier pédestre écologique sur les lots 5 693 438, 5 693 443, 5 693 468, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Gatineau, appartenant à la Ville de Gracefield)

**CONSIDÉRANT** le projet de développer des sentiers pédestres sur des terrains municipaux situés à Northfield ;

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'avoir accès à une autre source de financement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'autoriser la Direction générale à déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme Fédéral de « Stratégie Nationale de Transport Actif du Canada » en lien avec ce projet de sentiers pédestres à Northfield.

D'autoriser une dépense de 700.00 $ plus les taxes applicables, auprès du PERO pour leur aide afin de monter le dossier de ladite demande, le tout selon une offre de service en date du 12 avril 2021.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-05-188 CAMP DE JOUR – SAISON ESTIVALE 2021**

**CONSIDÉRANT** le courriel reçu le 5 mai 2021 de Madame Michèle St-Amour, Directrice générale – Fondation le Terrier inc.

**CONSIDÉRANT** les explications mentionnées dans ce courriel advenant un changement pour le Camp de jour 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

D'accepter l'offre de services, numéro 2021-2 de la Fondation Camp Le Terrier pour l'organisation du camp de jour 2021 pour les jeunes de Gracefield, de 5 à 12 ans, de 8 h 30 à 16 h 30 qui se tiendra à l'école, ce qui comprend notamment : 3 animateurs pour 6 semaines et autres conditions prévues à l'offre de services.

La Ville de Gracefield paiera une contribution de 22.10 $ par enfant / par jour, pour les enfants résidants sur le territoire de la Ville de Gracefield, soit un nombre maximal de 40 enfants pour un total maximal de 26 525.00 $ plus les taxes applicables, le cas échéant.

Le coût pour le service de garde devra être défrayé par les parents, au montant de 5.00 $ par jour au besoin.

Le tout est conditionnel à l'obtention d'une lettre de confirmation de la Commission scolaire pour la disponibilité de l'école pour le camp de jour 2021.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS**

**<u>Note au procès-verbal :</u>**

Dépôts de documents – Assemblée générale annuelle virtuelle 2021 du Réseau BIBLIO de l'Outaouais

**2021-05-189 ÇA SE PASSE CHEZ NOUS – VALLÉE DE LA GATINEAU – DISTRIBUTEUR DE NOUVELLES**

**CONSIDÉRANT** le Groupe « Ça se passe chez nous – Vallée de la Gatineau », administré par Daniel Cécire ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce groupe a été créé le 25 août 2014 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette et résolu unanimement :

De faire parvenir une lettre de remerciement à Monsieur Daniel Cécire, administrateur pour le réseau actualité et opinion Vallée de la Gatineau « Ça se passe chez nous » sur le réseau Facebook.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-05-190 TRAVAUX DE RÉNOVATIONS AU CENTRE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE - PRIMADA**

**Une modification a été faite dans le projet procès verbaux en date du 3 juin par Raymonde**

**CONSIDÉRANT** la volonté du Conseil de faire certains travaux de rénovations au Centre récréatif et communautaire de Gracefield ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux seront faits dans l'intérêt de toute la Communauté incluant les personnes Âgées ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'autoriser la Direction générale à déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité Amie des Aînés (PRIMADA) en lien avec ces travaux projetés au Centre récréatif et communautaire de Gracefield.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2021-05-191 LUMIÈRES AU CHAMP DE BALLE**

**CONSIDÉRANT QU**'un contrat a été donné relatif à l'installation de lumières au champ de balle ;

CONSIDÉRANT QUE le prix de certains matériaux ont fait un bon très important ;

**CONSIDÉRANT** la demande d'ajustement fait par l'entrepreneur concerné ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'autoriser le paiement d'une somme additionnelle de 1 800.00 $ plus les taxes applicables à Les Entreprises R. Alie Électrique, en lien avec le contrat d'installation de lumières au champ de balle, le tout à titre d'ajustement en raison de l'inflation importante affectant le prix des matériaux.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**RAPPORT DES COMITÉS**

**Comité activités de loisirs et bibliothèque**
- Une rencontre s'est tenue, au mois de mai 2021

**Comité Urbanisme et Office municipal de l'Habitation**
- OMH : Aucune réunion s'est tenue dernièrement.

**Comité Logement en santé et R.I.A.M**
- Une assemblée aura lieu le 13 mai 2021 pour les nouveaux développements dans le projet Logement Santé.
- Pour le développement de la SOPFEU, le poste de directeur général n'a pas été remplacé après le départ à la retraite de celui qui était en place. À suivre

**Comité des Travaux publics**

**Comité du Service Incendie**

**Comité de Finances et du personnel**
- Le comité de Finance s'est rassemblé aujourd'hui, tous les comptes ont été vérifiés et des questions ont été posées. Tout est correct.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**<u>Note au procès-verbal :</u>**

Aucune question n'est posée par le public pour la séance de ce soir.

**CORRESPONDANCE**

**<u>Note au procès-verbal :</u>**

La correspondance du 13 avril 2021 au 5 mai 2021 est déposée

1. Comité de retraite du RREMQ – Un nouveau fournisseur et de nouveaux outils
2. Député fédéral du Pontiac – Communiqué de presse – projet de loi C-28
3. Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs – Biodiversité -Tortues
4. SHQ – Espace Habitat – Le printemps est là
5. Develotech – Balise Cyclo-Zone pour piste cyclable
6. Affaires municipales et Habitation Qc – Consignes du télétravail dans les municipalités
7. RREMQ & Desjardins Assurances – Volet à cotisation déterminée du Régime de retraite des employés municipaux du Québec
8. Équipe espace Muni – 32e Colloque annuel
9. UMQ – Communiqué UMQ – Budget fédéral 2021-2022 – Plusieurs mesures structurantes pour les régions, selon l'UMQ
10. JMJTECH – Promotion printemps 2021
11. SHQ – PAD : ouverture de la programmation 2021-2022
12. UMQ – Communiqué de presse – Démocratie municipale et respect envers les élues et élus
13. Mutuelle MMQ - Bulletin MMQ
14. SPM HARRISSON – Lettre pub (2)
15. Centre d'acquisitions gouvernementales Québec – LAC – Publication du pré-mandat 2021-0699-01 – Achat de véhicules légers
16. Centre d'acquisitions gouvernementales Québec – LAC – Publication du pré-mandat 2021-6750-60 : gaz propane
17. Thibault Renouf – Les produits de Gracefield dans les écoles et sur les meilleures tables de la Province
18. Tourisme Outaouais 2021 – Adhésion 2021
19. Action patrimoine – Participez à l'état des lieux – Inventaires du patrimoine bâti au Québec 2021
20. Député fédéral du Pontiac – Communiqué : Xplornet et Cogeco – Opération haute vitesse Canada-Québec

**VARIA**

**2021-05-192 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le maire suppléant Mathieu Caron et résolu :

De lever la présente séance à 20 h 30.

Le maire suppléant président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

La présidente d’assemblée

_____
Katy Barbe
Conseillère, siège # 4

Le maire suppléant

_____
Mathieu Caron
Maire suppléant

Le directeur général et greffier

_____
Sylvain Hubert, notaire

**Approbation du procès-verbal :**

Je, Mathieu Caron, maire suppléant, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal.

_____
Mathieu Caron
Maire suppléant